

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le samedi 18 janvier 2025 à 12 h 30.

Sont présents : La mairesse Lyne Boulanger, Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 17 janvier 2025 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

#### **2025-020                   OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 18 janvier 2025. Il est 13 h 31.                   **ADOPTÉ**

0 personnes dans la salle

#### **2025-021                   ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.                   **ADOPTÉ**

#### **2025-022                   RÉSOLUTION POUR LA RÉSILIATION DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE David Fournier est le directeur général de la Ville de East Angus;

ATTENDU QUE le conseil, après réflexion et discussion quant à ses besoins, en est venu à la conclusion que des changements étaient souhaitables à la direction générale;

Considérant ce qui précède, il est

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil procède à la résiliation du contrat de travail du directeur général en date de l'adoption de la présente;

QUE le conseil autorise la mairesse et les membres du comité RH afin d'informer le directeur général de cette décision dans les meilleurs délais et de lui remettre une lettre faisant état des motifs de cette décision;

QUE le conseil autorise la mairesse à poser les gestes et à donner les instructions nécessaires afin que soient remis au directeur général son relevé d'emploi de même que toutes les sommes dues en lien avec son emploi et son contrat de travail.                   **ADOPTÉ**

**2025-023            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 13 h 35.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro            Nom